



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 310-24 « Règlement remplaçant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ».

AVIS est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 14 mai 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 310-24 intitulé « Règlement remplaçant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ».

L'objet de ce règlement de mettre à jour le règlement sur les PIIA existant. Le nouveau règlement sera applicable aux secteurs et bâtiments suivants : Noyau villageois, Zone H-125 (Impasse des Boisés), Zones H-126 et H-127 (rue Lépine), tous les bâtiments patrimoniaux, tout projet intégré et tous les immeubles localisés sur un coin de rue (dans le périmètre urbain).

Il a été soumis à la Municipalité régionale de Comté des Maskoutains (MRC) qui a émis un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 29 mai 2024, date à laquelle il est entré en vigueur.

Ce règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal situé au 772, rue Principale à La Présentation, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

AVIS DONNÉ à La Présentation, ce 30 mai 2024

Marchand

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière